

FICHE JURIDIQUE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



Vivre sa scolarité sans harcèlement est **un droit**.

À l'école, sur les réseaux sociaux ou ailleurs, tu subis des humiliations, des brimades, des menaces ? Tu fais face à des incitations au suicide, ou à des attaques sur ton physique, ta sexualité, ta religion ou tes appartenances ?
Ou tu vois d'autres vivre ces situations et tu ne sais pas quoi faire ?!

Respect Zone te permet de connaître tes droits en cas de harcèlement ou cyber harcèlement.

DIS STOP ET AGIS !

Aucun élève ne doit subir cela. Cela s'appelle du **harcèlement** et c'est **puni par la loi** ! (Article 222-33-2-2 du Code pénal)

1. ALERTE

Beaucoup de personnes sont là pour t'écouter et **tu ne dois jamais hésiter à aller leur en parler** (à l'oral ou à l'écrit) !

À l'école : Chef d'établissement, CPE, AED, enseignant, médecin et infirmier scolaire, camarades (délégué, élèves référents sur le harcèlement scolaire, ...) ;

Et partout ailleurs : tes parents ou un autre membre de ta famille, tes amis, etc.

2. PROTÈGE

Fais constater tes blessures par un médecin (médecin scolaire, de famille, à l'hôpital, etc.).

Garde des preuves : capture d'écran/photos, pouvant aussi être prises par un huissier de justice, etc. Conserve-les bien sur une clé/un disque dur externe.

Quand ? Qui ? « Pourquoi » / Sous quel prétexte ? : Note la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, etc. Ces informations sont très importantes, il ne faut pas les oublier ! Demande de l'aide si besoin !

Si des personnes étaient présentes avec toi, **demande-leur de t'aider en témoignant**. Et **si tu es toi-même témoin de tels actes, aide ton camarade en en parlant sans hésiter à un adulte** !

3. AGIS

Avec ton établissement, vous pouvez à l'amiable :

- Décider de **mesures de sanction ou de réparation à effectuées par les auteurs** ;
- Prévoir des **mesures pour te protéger** ;
- Mener des **actions de sensibilisation auprès des classes concernées par des situations de harcèlement avec une intervention d'une équipe Respect Zone et la mise en place d'outils au sein de l'établissement scolaire : signature de la Charte Respect Zone avec apposition du logo, mise en place d'élèves ambassadeurs, formation des élèves et enseignants**, etc. ;
- **Sensibiliser les instances représentatives des élèves** (CVC, CVL) pour des actions à l'échelle de l'établissement.

Tu peux aussi **porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie** seul(e) ou avec tes parents directement (si tu ne connais pas l'identité de l'auteur des actes, tu peux porter plainte contre X.). L'aide aux victimes de Respect Zone peut t'accompagner dans tes démarches.

Si tu es **témoin** de ce type d'acte, rappelle-toi qu'**une seule personne peut changer les choses** pour la personne subissant ces actes rien qu'en allant lui parler : ne reste pas un témoin silencieux, agis !



Contacte-nous sur info@respectzone.org !

Aide aux victimes et orientation juridique du Cercle des juristes de Respect Zone